

Il est bien sûr que s'il fallait autrefois deux semaines, trois semaines ou un mois pour informer la population au sujet des travaux de la Chambre, aujourd'hui, ce n'est qu'une question de jours, et les citoyens qui veulent bien se renseigner, qui veulent participer et donner leur opinion sur ce que nous faisons à la Chambre peuvent le faire avec beaucoup plus de facilité.

Monsieur l'Orateur, la participation veut également dire que les députés peuvent et doivent être présents dans leur circonscription pour rencontrer leurs électeurs et écouter ce qu'ils ont à dire au sujet de ce qui se passe à la Chambre. Toutefois, comme les sessions, depuis quelques années, sont très longues, voire même interminables, cela ne satisfait que les légalistes et les procéduriers, tout en empêchant les citoyens et les députés de participer à la démocratie.

Nous devons donc trouver des moyens pour raccourcir les sessions, afin que les députés aient le temps de visiter leur circonscription et de vivre au sein de la population qu'ils représentent. Le but de cette mesure est précisément d'accélérer les travaux de la Chambre. Il ne s'agit pas d'imposer le bâillon, mais plutôt de permettre aux députés de travailler d'une façon plus ordonnée.

Monsieur l'Orateur, c'est devenu une question de santé mentale que d'endurer des débats qui s'éternisent et d'entendre des répétitions qui n'apportent rien de concret.

Il n'est donc pas étonnant que les députés qui désirent travailler de façon sérieuse ne soient pas toujours à la Chambre à écouter les mêmes sornettes et des disques usés.

Je crois qu'il est normal pour les députés de pouvoir faire des travaux en dehors de cette enceinte, tout en demeurant au service de la population qu'ils représentent, au service du Canada.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est trois heures j'interromps maintenant le débat afin que la Chambre puisse considérer une motion du député de Skeena en conformité de l'article 26 du Règlement.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, puis-je avant le débat expliquer à la Chambre et au député en particulier que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) revient d'Halifax où il avait eu des consultations avec les représentants indiens ce matin. Il arrivera à la Chambre, d'ici 20 minutes j'espère, afin de participer au débat.

## MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LES AFFAIRES INDIENNES

L'OMISSION PAR LE GOUVERNEMENT DE CONSULTATION AVEC LES INDIGÈNES DANS L'ÉLABORATION DE LA POLITIQUE

**M. Frank Howard (Skeena)** propose l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement.

—Monsieur l'Orateur, je remercie le leader du gouvernement à la Chambre de nous annoncer que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) va venir participer au débat. Étant donné la déclaration d'hier du premier ministre (M. Trudeau), selon laquelle le gouvernement refuse de modifier sa ligne de conduite envers les Indiens, le seul espoir, la seule espérance qui nous reste est que le ministre change d'idée et qu'il puisse annoncer à la Chambre, et par voie de conséquence aux Indiens du pays, une politique réellement intéressante et utile, qui puisse traduire la pensée du gouvernement sur les problèmes des Indiens et sur ses propres rapports avec eux.

Les vues que je veux exposer au départ ne sont pas exclusivement les miennes. En vérité, chaque fois que nous avons eu l'occasion d'exprimer ici des idées sur les affaires indiennes, mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi-même avons toujours cherché à tenir compte dans nos propos des opinions des Indiens, autrement dit à exposer en leur nom les faits au Parlement.

• (3.00 p.m.)

Nous n'avons jamais cru qu'il incombait à un député, surtout du gouvernement, de substituer ses opinions à celles des gens en cause. Comme on l'a dit tantôt, il n'y a guère de désaccord quant à l'application générale de l'égalité aux yeux de la loi et quant au désir de la population, indienne et autre, que les services du gouvernement soient fournis de façon équitable. Nous en avons déjà parlé le 25 juin. Entre autres choses, et ce ne sont là que quelques exemples, les services de santé, les services hospitaliers, les programmes d'assistance sociale, les routes, l'électricité et autres services semblables, devraient être fournis sans distinction de race ou de couleur.

Le désaccord surgit à propos de l'exposé de politique du ministre et sur deux points, d'après moi. On n'a jamais donné la moindre